

confirmant ainsi une politique appliquée volontairement par le Canada depuis 1963. Le recours au chapitre VII a été à juste titre considéré comme une grave décision, qui n'a été prise qu'après une étude très sérieuse du problème et une évaluation soigneuse de ses incidences. Cette décision confirme donc notre conviction selon laquelle la paix et la stabilité en Afrique australe continueront d'être menacées tant que sévira le régime de l'apartheid.

Le Canada a également appuyé l'appel lancé aux gouvernements dans la perspective d'une réévaluation de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Même si cet élément n'a été intégré à aucune résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement canadien a néanmoins décidé de prendre certaines mesures. Ainsi, le 19 décembre 1977, j'annonçais que le Canada mettait progressivement fin à ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il préparait un Code de conduite destiné à régir le comportement des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud. Nos rapports avec ce pays continueront de faire l'objet d'une révision permanente.

Zimbabwe

Monsieur le Président, mon gouvernement est en outre fort préoccupé par la situation au Zimbabwe. Nous avons espéré que le plan anglo-américain et les initiatives subséquentes du Conseil de sécurité mèneraient à un accord général. La solution de rechange n'a pas réussi et ce pays est maintenant plongé plus que jamais dans le sang et l'incertitude. La perpétuation de la guerre aurait aussi les conséquences les plus sérieuses sur la stabilité de la région dans son ensemble.

Il est évident que toutes les parties au conflit doivent se rencontrer sans tarder si l'on veut obtenir un règlement pacifique sur la base du plan anglo-américain généralement accepté. Le Canada souhaite toujours le succès du plan et, le cas échéant, est disposé à offrir une aide appropriée.